



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Consignes et mesures prises pour les assistantes maternelles - Coronavirus

Question écrite n° 27574

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les consignes à suivre et les mesures prises pour les assistantes maternelles dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus. La plupart des assistantes maternelles qui travaillent à leur domicile continuent d'accueillir des enfants. Néanmoins, plusieurs parents ayant pu obtenir un arrêt pour leur enfant, certaines assistantes maternelles voient les effectifs d'enfants dont elles s'occupent diminuer. A l'inverse, avec la fermeture des crèches et établissements scolaires à venir, elles risquent d'être sur-sollicitées. Aussi, certaines assistantes maternelles, se sentant particulièrement exposées et par crainte de contribuer à la propagation de l'épidémie, ont d'ores et déjà préféré arrêter de travailler. Les consignes adressées par les ARS aux assistantes maternelles sont parfois confuses et contradictoires. Elle se fait donc le relais de leurs inquiétudes et lui demande des éclaircissements sur les consignes à suivre et les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour les aider à faire face à ces aléas : information, indemnisation.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27574

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2106

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)